

OBJECTIFS

POURQUOI ENGAGER DES ÉQUIPES ACADÉMIQUES DANS LES TRAAM ?

Les travaux académiques mutualisés (TraAM) ont vocation à :

- 1 **Encourager et soutenir** l'animation de groupes ressources en académie autour d'usages pédagogiques du numérique
- 2 **Favoriser les échanges (mutualisation de ressources, co-crédation de contenus pédagogiques, etc.) au sein des équipes académiques** entre les académies et enrichir ainsi la réflexion des enseignants autour de la plus-value des usages pédagogiques du numérique
- 3 **Permettre la production de scénarios pédagogiques indexés dans Édubase et de modules de formation, participant à l'essaimage des pratiques**
- 4 **Valoriser le travail des équipes** en académie

Ils constituent ainsi pour l'inspection une opportunité à saisir pour développer le numérique éducatif.

Page de référence sur éducol :

- [présentation des TraAM](#)
- [cahier des charges](#)
- [liste des thèmes et comptes rendus des TraAM](#)

ORGANISATION

PROPOSER UN/DES PROJETS POUR L'UNE DES THÉMATIQUES 2022-2023

1

Consulter la liste des thèmes de travail proposés que vous a adressé le DAN-DRNE de votre académie. Elle est également consultable sur [éduscol](https://eduscol.education.fr).

2

Identifier les équipes susceptibles de participer avec un projet qui répond au(x) thème(s)

3

Remplir le document tableur et le renvoyer au DAN-DRNE afin qu'il puisse effectuer la remontée des projets **avant le 18 mai 2022** en indiquant **obligatoirement** :



Le nom et les coordonnées de l'inspecteur référent (adresse mail et téléphone)



Le nom et les coordonnées du professeur référent (établissement, adresse mail et téléphone)

ABC

L'intitulé du projet



Mettre en évidence les axes traités relatifs au thème (ex : différenciation, etc.)



Décrire succinctement les projets (**1000 caractères maximum** pour l'ensemble des projets)

ORGANISATION

ZOOM SUR LE CALENDRIER

MI-MARS

Appel à candidature auprès des académies autour d'une liste de thèmes de réflexion définis en accord avec l'inspection générale

MI-MAI

Les DAN-DRNE remontent dans un fichier dédié les projets sélectionnés en académie par lessur une ou deux années inspecteurs

MI-JUIN

Les enseignants « experts numérique » de la DNE identifient 6 académies qui travailleront sur le thème en académie

SEPTEMBRE

Lancement des travaux avec les académies



Vous serez informés du résultat de l'appel à candidature **fin juin 2022**. Si vos projets sont retenus, le professeur référent sera convié à une réunion animée par l'expert national (ou le binôme d'experts) et l'IGESR en début d'année scolaire pour **lancer les travaux**.

ZOOM SUR LES GROUPES DE TRAVAIL

L'inspecteur référent pilote le groupe au niveau de l'académie.

GRUPE DE TRAVAIL NATIONAL

Le groupe de travail national est composé :



1 inspecteur général ;



1 enseignant référent de chaque académie retenue.

Le professeur référent est à la croisée du groupe de travail académique auquel il appartient et du groupe de travail national



1 expert ou un binôme d'experts du bureau de l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur (TN3), chef(s) du projet TraAM ;



Équipes des académies retenues
Enseignants du premier et du second degrés.

GRUPE DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

Le groupe de travail académique, **piloté par un inspecteur** (un IA-IPR et/ou un IEN-ET ou IEN-EG et/ou un IEN du premier degré) est constitué :



Au moins 3 enseignants qui vont mettre en œuvre des séquences en classe



Professeur référent, membre du groupe académique

Il est chargé de communiquer sur l'avancement des travaux menés dans son académie à l'ensemble du groupe national via les outils de partage et de communication. Il est l'interlocuteur de l'inspecteur territorial responsable du groupe académique et du/de la DAN (délégué académique au numérique)



1 représentant de la cellule académique recherche développement, innovation expérimentation (CARDIE)



CONTACTS



ACADÉMIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Au niveau académique ou de la région académique : le délégué académique au numérique (DAN) ou le délégué régional au numérique pour l'éducation (DRNE)



Direction du numérique
pour l'éducation

À la direction du numérique pour l'éducation (bureau des usages et de l'accompagnement utilisateur - TN3) : stephane.vassort@education.gouv.fr

Pour télécharger le cahier des charges dans son intégralité consulter la page sur [éduscol](https://eduscol.education.fr)